Image not found or type unknown

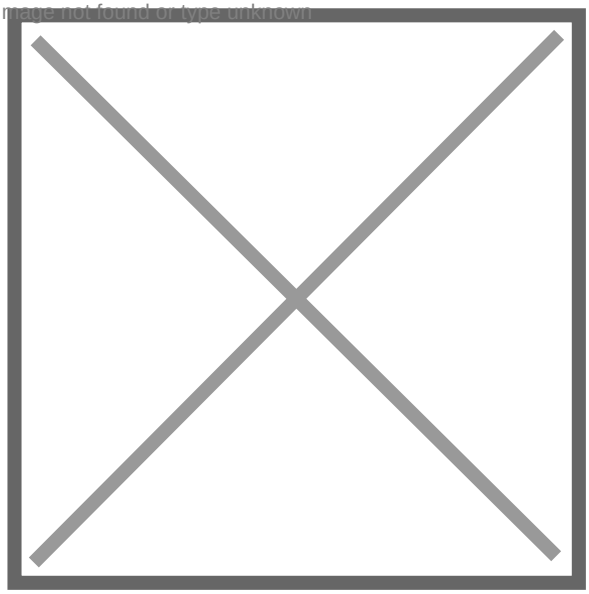

Comment refuser un heritage ?

Par **sebrol2**, le **01/04/2008** à **21:31**

Voila j'ai ma mère qui a un demi frère et qui viens de décédé et il a mis l'assurance vie au nom de ma mère ce qui veut dire que elle est héritière et il a des dèttes.

ma question est : est ce que en étant héritière , toutes les dettes vont elles lui revenir et comment faire pour refuser l'héritage ?

merci a vous .

Par **Erwan**, le **01/04/2008** à **21:35**

Bjr,

vous pouvez renoncer à une succession en allant faire une déclaration au Greffe du Tribunal de grande instance.

Vous pouvez aussi accepter la succession sous bénéfice d'inventaire, c'est à dire que si les dettes sont supérieures, vous renoncez.

A ma connaissance, le capital des assurances vie est hors succession.

Par **Visiteur**, le **01/04/2008** à **22:44**

Bonsoir,
Effectivement, l'assurance-vie est hors succesion, le bénéficiaire doit adresser à la compagnie d'assurance la demande de règlement avec justificatifs d'indentité acte de décès.

Sur le plan fiscal, exonération si le capital à recevoir représente moins de 152.500 euros, lorsque les versements ont été faits avant 70 ans, (depuis 10/1998, si avant, exonération totale).

Si les versements ont été faits après 70 ans, (depuis 1991) l'exonération est limitée à 30.500 euros de VERSEMENTS faits par le titulaire et les intérêts sont totalement exonérés.

Pour le reste, à vous de voir, comme dit Erwan, c'est une question de poids entre actif et passif !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés